



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande d'aide financière pour les étudiants

Question écrite n° 29590

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financière précaire qui menace de très nombreux étudiants lors de la prochaine rentrée universitaire à la suite de la pandémie de covid-19. En effet, il est fort probable que la grave crise économique, consécutive à la crise sanitaire frappant le pays empêchera de très nombreux étudiants de travailler cet été : le secteur du tourisme ne recrutera pas autant de saisonniers que les années précédentes et les entreprises traditionnelles auront trop de personnel à disposition par rapport à leur carnet de commandes pour recruter des étudiants pendant les vacances. Or, pour de très nombreux étudiants, le travail estival permet de se constituer un pécule leur permettant de financer toute ou partie de leur année universitaire suivante. Bien souvent, ces étudiants sont issus de la classe moyenne : leurs parents gagnent trop pour que ces étudiants puissent être aidés efficacement par le système actuel de bourses, mais pas assez pour aider financièrement leurs enfants. Pour ces étudiants, la réussite de leur prochaine année universitaire dépend donc de l'obtention d'un travail estival et du salaire correspondant. Aussi, il lui demande si une possibilité d'aide exceptionnelle pourrait être envisagée pour les étudiants régulièrement inscrits en études supérieures pour l'année 2020-2021, une aide mensuelle prise en charge par l'État qui pourrait être équivalente au salaire cumulé des mois travaillés lors de l'été 2019, plafonnée si besoin et passant par le réseau des CROUS, pour l'année universitaire 2020- 2021.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29590

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3442

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)